

Séance du 8 juin 2017 à 19 heures
Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juin deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 3 possédant une procuration
6 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET
Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN
JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN
Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET
Catherine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents les titulaires :

25

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SIMON Michel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine
(procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents les suppléants : 16

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. CICUTO Daniel,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Action Educative Locale

Objet : Expérimentation de structures passerelles « pré Accueil Jeunes » ALSH 11-13 ans révolus

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juin 2017
Rapporteur : Martine LOOCK

Rédacteur : Stéphanie JACQUEZ
Service : Action Educative Locale

Objet : Expérimentation de structures passerelles « pré Accueil Jeunes » ALSH 11-13 ans révolus

Mesdames, Messieurs,

Suite au transfert de la compétence optionnelle ci-dessous, la Communauté d'Agglomération a confié à son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui accueillent des enfants de 3 à 13 ans :

« 2-6- Action sociale d'intérêt communautaire et services à la population :

2-6-1- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 13 ans : les ALSH interviennent sur le temps périscolaire du mercredi après-midi après la classe ainsi que sur le temps extrascolaire des vacances scolaires. (...) »

Au regard de la définition d'intérêt communautaire ci-dessus évoquée, la création et la gestion des ALSH 14-17 ans, appelés plus communément « Accueil Jeunes », sont de compétence communale.

Les ALSH 3-13 ans, de compétence communautaire, accueillent déjà de nombreux collégiens (1110 journées réalisées en 2016) et, pour certains, proposent une offre spécifique en direction de ce public. Il est néanmoins constaté :

- que cette offre de service ne correspond pas aux attentes de certains pré-adolescents qui recherchent une structure avec un fonctionnement plus souple, similaire à l'Accueil Jeunes ;
- qu'il est nécessaire d'offrir un espace de proximité, d'activités et de projets pour les collégiens en amont de l'Accueil Jeunes, afin de favoriser sa fréquentation et son appropriation par les jeunes à partir de 14 ans.

C'est pourquoi, en 2014, afin de renforcer la dynamique de l'Accueil Jeunes 14-17 ans géré par le centre social et culturel de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune de Pradines s'est engagée dans une expérimentation financée par la Caisse d'allocations familiales (Appel à Projet) qui a pris fin en décembre 2016. Au vu des résultats, la commune de Pradines souhaite poursuivre cette action.

Considérant que :

- le statut ALSH est indispensable à la pérennisation d'une telle action d'initiative communale dédiée aux 11-13 ans au regard de la législation en vigueur ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- cette action est complémentaire des ALSH 3-13 ans gérés par le Grand Cahors ;
- cette structure est une passerelle vers un Accueil Jeunes 14-18 ans géré par les communes.

Il est proposé de permettre aux communes gestionnaires d'un Accueil Jeunes d'expérimenter la création, la gestion et le financement d'un ALSH 11-13 ans, dans la continuité de leur structure communale, et cela conformément aux Statuts (Article 6) en vigueur de la Communauté d'agglomération : « *la communauté d'agglomération peut engager tous travaux utiles (études, expertises, expérimentations...) à l'exercice de ses compétences ou à la modification de ses compétences ou de leur intérêt communautaire* »

Par convention, la compétence est donc déléguée à la commune au nom et pour le compte du Grand Cahors. Par conséquent, la commune finance la structure, en définit les conditions d'accès notamment la tarification et porte l'entière responsabilité de son fonctionnement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'expérimentation de création et de gestion d'un ALSH 11-13 ans révolus (pré-Accueil-Jeunes) pour les communes gestionnaires d'un Accueil Jeunes 14-18 ans, à agréer par les autorités compétentes ;
- b- D'approuver le projet ci-annexé de convention fixant les conditions de délégation de création et de gestion d'une telle structure passerelle pour les 11-13 ans aux communes gestionnaires d'un Accueil Jeunes 14-17 ans ;
- c- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes relatifs à cette délibération, dont la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE